

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 AVRIL 2016

Membres présents : Mrs SAVOYE - DAUTUN –LAMURE Mmes LORON - PRALUS – MAISONNEUVE – GUILLON –DEFNET – Mrs RINGUET - TOURNISSOUX – PASCAL - RECOUDES

Membres excusés : Mmes CHAVY – PERRET – GUILLET Mrs BULLIAT - PERRET

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier PASCAL

Ordre du jour :

- 1) Compte administratif et Compte de Gestion 2015
- 2) Budget primitif 2016
- 3) Vote des taux d'imposition
- 4) Demande de subvention
- 5) Travaux divers
- 6) Questions diverses



1) Compte Administratif et Compte de Gestion 2015

1.1 Service Assainissement

Monsieur DAUTUN ayant présenté le compte administratif 2015 du service de l'assainissement et Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de Mme MAISONNEUVE

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le compte administratif 2015 du service assainissement arrêté à :

Recettes d'exploitation.....	16 801.09€
Dépenses d'exploitation.....	8 168.95 €
Excédent antérieur reporté.....	49 689.03 €
Excédent d'exploitation.....	58 321.17 €

Recettes d'investissement.....	7 306.75 €
Dépenses d'investissement.....	10 056.10 €
Excédent antérieur reporté.....	40 463.21 €
Excédent d'investissement.....	37 713.86 €

DECIDE d'affecter le résultat d'investissement excédentaire 2015 au compte 001 de la section d'investissement pour un montant de 37 713.86 € et en section d'exploitation en report à nouveau du budget primitif 2016 pour un montant de 58 321.17 €.

1.2 Budget Communal

Monsieur DAUTUN ayant présenté le compte administratif 2015 du budget communal, Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de Mme MAISONNEUVE.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime

APPROUVE le compte administratif 2015 arrêté comme suit :

BUDGET COMMUNAL

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 673 920.49 €	1 046 815.34 €
Dépenses	1 222 819.61 €	832 023.04 €
Déficit antérieur reporté		
Restes à réaliser recettes		
Restes à réaliser dépenses		
RESULTATS	+ 451 100.88 €	+ 205 387.33 €

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 en réserve au compte 1068 pour un montant de 451 100.88 € et l'excédent d'investissement en report au compte 001 pour un montant de 205 387.33 €.

1.3 Compte de gestion 2015 – Service Assainissement

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.4 Compte de gestion 2015 – Budget Communal

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer,

le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.1 Budget Assainissement 2016

Sur proposition de Monsieur DAUTUN, le Conseil Municipal unanime,
APPROUVE le budget primitif 2016 de l'assainissement, arrêté comme suit :

- exploitation en dépenses et en recettes	74 854.19 €
- investissement en dépenses et en recettes	45 020.61 €

2.2 Budget primitif 2016 Communal,

Sur proposition de Monsieur DAUTUN, le Conseil Municipal unanime,
APPROUVE le budget Primitif 2016 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET COMMUNAL

- Fonctionnement dépenses et recettes	1 412 350.00 €
- Investissement dépenses et recettes	1 113 500.00 €

3) Taux d'imposition 2016

Sur Proposition de Monsieur DAUTUN,
Après délibération, le Conseil Municipal,
FIXE les taux d'imposition communaux 2016 des trois taxes comme suit :

TAXE D'HABITATION.....	13.97%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES.....	18.23%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES....	24.39 %

4) Demande de subvention

3.1 Monsieur DAUTUN donne lecture de la demande de subvention formulée par le weekend beaujolais. Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle si le compte de résultat de la manifestation laissait apparaître un déficit.

3.2 Monsieur DAUTUN donne lecture de la demande de subvention concernant le 70^{ème} anniversaire du basket fleurie, Villié Morgon et Lancié.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 800€.

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget 2016.

5) Travaux divers

Monsieur DAUTUN donne lecture du devis du SYDER concernant un renforcement du poste de Morgon. La charge communale s'élève à la somme de 513.60€/an/15ans. Le Conseil Municipal donne son accord.

6) Questions diverses

6.1 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal qu'il va faire un courrier à Mr COUDERT concernant la remise en état du chemin de l'évêque.

6.2 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que le concert de la note beaujolaise aura lieu le Samedi 23 avril 2016 à la salle des fêtes de Villié Morgon

6.3 Compteur Linky

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux;

Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante;

Considérant que les compteurs communicants sont facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée (voir en annexe le rappel de la lettre aux habitants), le Conseil municipal de Villié Morgon :

- rappelle que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à ErDF.

- décide que les compteurs d'électricité de Villié Morgon, propriété de la collectivité, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants (de type Linky ou autre), et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution de la commune.

- demande au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique d'intervenir immédiatement auprès d'ErDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Villié Morgon.

6.4 Prochaines dates du Conseil Municipal :

* Mercredi 11/05/2016 à 20h15

* Mercredi 08/06/2016 à 20h15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.